



NÉGOS
CPE

Négociation

nationale et regroupée
des intervenantes en CPE

fipea

Fédération
des intervenantes
en petite enfance
du Québec (CSQ)



Centrale des syndicats
du Québec

Attachée à ma profession

Le Comité de négociation des Syndicats des intervenantes en petite enfance (SIPE) affiliés à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) est fier de vous présenter les principales demandes syndicales pour l'amélioration de vos conditions de travail.

La pandémie de la COVID-19 a chamboulé notre stratégie de négociation. Au printemps dernier, la FIPEQ-CSQ a d'abord tendu la main au ministère de la Famille pour régler rapidement la négociation afin de maintenir le pouvoir d'achat des intervenantes malgré la pandémie tout en gardant une paix industrielle. Nous proposons une négociation accélérée avec un nombre de matières restreintes.

Malheureusement, nos vis-à-vis n'ont pas été en mesure d'obtenir des mandats de la part du Conseil du Trésor et nous avons choisi de revenir à une négociation traditionnelle avec les demandes initiales de négociation.

À la suite du résultat de notre vaste consultation de janvier et février 2020, force est de constater que la pénurie de main-d'œuvre et l'épuisement professionnel sont des enjeux majeurs dans le quotidien des intervenantes. Le comité est d'avis que l'atteinte de ses demandes serait un premier pas vers une solution concrète pour contrer ces réalités.

Bonne lecture!



Trois demandes primordiales

1

UN MEILLEUR SALAIRE

Nous réclamons des hausses de salaire de plus de 3,50 \$ sur trois ans.

Ce montant est composé d'une augmentation en pourcentage combinée à une augmentation en dollar afin de favoriser l'attraction de la main-d'œuvre. La répartition de la demande d'augmentation tient compte de la situation économique actuelle.

Détails de la demande :

An 1 2020-2021	An 2 2021-2022	An 3 2022-2023
Augmentation salariale de 0,30 \$/l'heure + 2 %	Augmentation salariale de 0,50 \$/l'heure + 2 %	Augmentation salariale de 2,00 \$/l'heure

2

DES POSTES EN SOUTIEN AUX INTERVENANTES

Afin d'alléger la tâche des intervenantes, nous demandons que chaque CPE ait un plancher d'emploi pour des emplois spécialisés ou de soutien en fonction du nombre d'enfants maximal indiqué à leur permis. Minimalement, chaque CPE devrait avoir un poste de soutien aux intervenantes et un poste de préposée.

3

3 HEURES DE PLUS PAR ENFANT

En raison des nouvelles obligations liées à la production du portrait périodique de l'enfant, nous demandons l'ajout de trois heures de préparation pédagogique par enfant.

Nous demandons également que les heures de formation soient exclues du temps dédié à la préparation pédagogique.

Des subventions qui se rendent aux enfants

DES SOMMES DÉDIÉES AUX ENFANTS

Les subventions pour enfants ayant des besoins particuliers doivent être utilisées pour l'achat de matériel, une baisse de ratio ou encore l'embauche de spécialistes. En aucun cas, ces subventions ne devraient se retrouver dans les budgets généraux des CPE.

Les intervenantes sont de plus en plus épuisées en raison de l'augmentation du nombre d'enfants avec des défis et du manque d'aide pour alléger la charge de travail. C'est pourquoi nous souhaitons nous assurer que les subventions servent bel et bien aux raisons pour lesquelles elles sont octroyées.

UNE ALLOCATION SIMPLIFIÉE

La mesure exceptionnelle pour enfant handicapé doit être plus souple et plus facile d'accès pour les enfants ayant de grands besoins. Malheureusement, au cours des dernières années, nous avons été témoins d'enfants exclus des CPE en raison d'une surcharge de travail pour le personnel. Nous sommes d'avis que les CPE devraient être en mesure de recevoir des fonds rapidement afin de venir en aide aux enfants les plus vulnérables.

Revendications en lien avec la pandémie

UNE PRIME COVID-19

En raison de la surcharge de travail causée par la pandémie de la COVID-19, nous demandons une prime rétroactive au 13 mars 2020 pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Rappelons que plusieurs autres corps d'emploi, autant dans le secteur public que le secteur privé ont obtenu de telles primes.

UNE RÉMUNÉRATION, PEU IMPORTE LA SITUATION

Le ministère de la Famille souffle le chaud et le froid concernant la rémunération des intervenantes lors de situations liées à la COVID-19. Nous demandons le plein salaire pour les intervenantes dans les situations suivantes :

- En isolement sur ordre de la santé publique, avec ou sans symptômes ;
- En isolement identifié comme contact d'un cas confirmé par les autorités de la santé publique ;
- En isolement par l'employeur au regard de symptômes apparents ;
- En attente des résultats de son test de dépistage COVID-19 avec ou sans symptômes.

Des congés bien mérités

13 JOURS DE CONGÉS CHÔMÉS ET PAYÉS

Nous proposons de faire passer le nombre de journées chômées et payées de 11 à 13 jours minimalement pour toutes les salariées du CPE.

2 JOURNÉES PAYÉES POUR OBLIGATION FAMILIALE

Nous demandons que les salariées puissent s'absenter sans perte de traitement pour des obligations familiales. Dans le cadre de cette négociation, nous demandons l'ajout de deux congés rémunérés.

PLUS DE VACANCES, PLUS RAPIDEMENT

Nous demandons de revoir l'acquisition de vacances en fonction de l'ancienneté. Nous estimons que les semaines de vacances additionnelles ne s'obtiennent pas assez rapidement. Par exemple, nous proposons que les salariées aient accès à trois semaines de vacances après une année de travail.

Améliorer la situation financière des intervenantes

RÉDUIRE LES AUGMENTATIONS DE LA PRIME D'ASSURANCE

Nous demandons des sommes additionnelles au ministère afin de tenir compte des augmentations du coût du régime d'assurances collectives.

REVOIR L'ÉVALUATION DES EMPLOIS

En raison des nouvelles exigences du ministère et de l'évolution des tâches, nous demandons une évaluation des emplois d'éducatrice et de responsable de l'alimentation. Cette évaluation pourrait mener à des comparaisons avec des emplois mieux rémunérés lors de la négociation.



Le Comité de mobilisation des SIPE a mis en place un groupe Facebook « Négos CPE - Négociation nationale et regroupée SIPE » pour vous permettre d'échanger sur les enjeux de la négociation.

Apprenez-en davantage en visitant notre page Facebook et n'hésitez jamais à demander des informations à votre déléguée syndicale.

SUIVEZ-NOUS SUR:

Facebook: /fipeqcsq

Instagram: fipeq_csq

Twitter: fipeq-csq

YouTube: fipeq_csq

TikTok: fipeq_csq



Fédération
des intervenantes
en petite enfance
du Québec (CSQ)



Centrale des syndicats
du Québec